

**Communiqué de presse du 15 janvier 2018**

#Artisanat #TravauxPublics #Paysage #BTP #Représentativité

## ​La CNATPest officiellement représentative pour les deux branches Travaux Public et Paysage

**Paris, le 15 janvier 2018– Deux arrêtés du 21 décembre 2017 ont confirmé les résultats de la mesure syndicale patronale du 26 avril dernier par le Ministère du Travail. La CNATP est déclarée représentative pour ses deux branches : Travaux Publics et Paysage. Ce résultat conforte la volonté fondatrice de la CNATP de défendre et promouvoir les intérêts et spécificités des artisans des Travaux Publics et du Paysage. La CNATP est désormais reconnue pour ce qu’elle a toujours souhaité : être un interlocuteur incontournable de la grande famille de l’Artisanat.**

La CNATP a été déclarée représentative sur les deux branches –Travaux Publics et Paysage-. Cette reconnaissance officielle a été confirmée par deux arrêtés ([Travaux Publics](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/21/MTRT1714581A/jo/texte/fr) et [Paysage](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/21/MTRT1714601A/jo/texte/fr)) le 21 décembre dernier.

Le Ministère du Travail a reconnu le sérieux de la candidature de la CNATP, après une enquête approfondie auprès de nos syndicats départementaux sur l’ensemble du territoire national. L’analyse de l’influence et de l’implantation territoriale équilibrée de notre syndicat sur le territoire a donc confirmé l’arrêté du Ministère du 26 avril dernier, qui déclarait la CNATP représentative au titre de l’audience syndicale patronale.

**Désormais, la CNATP est officiellement représentative au même titre que l’UNEP pour le Paysage et la FNTP pour les Travaux Publics.**

Depuis sa création en 1993, la CNATP apporte soutien, défense, promotion aux entreprises de ces métiers. La CNATP est une confédération qui s’appuie sur un réseau de syndicats départementaux pour être plus proche et répondre au mieux aux attentes des entreprises artisanales.

Ce résultat conforte la volonté fondatrice de la CNATP de défendre et promouvoir les spécificités des artisans des Travaux Publics et du Paysage. Nos entreprises et leurs besoins vont enfin être considérés à leur juste valeur. Les artisans des Travaux Publics et du Paysage vont pouvoir siéger de plein droit dans les organisations qui comptent et où se décide leur avenir.

**La représentativité de la CNATP renforce l’U2P, première organisation patronale française en nombre d’entreprises**

L’U2P (Union des Entreprises de Proximité), dont la CNATP est membre, est l’organisation patronale française qui rassemble le plus grand nombre d’entreprises adhérentes, soit 36% du total, confirmant ainsi son statut de première force patronale française en nombre d’entreprises.

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale contribuent à une meilleure reconnaissance du poids de nos entreprises dans l’économie française. Ils renforcent la voix de l’U2P et, à travers elle, celle de la CNATP, pour convaincre les pouvoirs publics de bâtir des lois et réglementations adaptées aux entreprises de proximité.

Françoise Despret, Présidente de la CNATP, commente : *« Cette reconnaissance officielle de la représentativité patronale de la CNATP est une belle et juste reconnaissance de plus de 20 ans de travail et d’actions au service de nos artisans des Travaux Publics et du paysage. Je suis très fière et heureuse de cette victoire, obtenue grâce aux efforts de chacun, militants, collaborateurs. Elle doit nous servir de tremplin pour mieux convaincre les décideurs de créer un environnement favorable au développement de l’artisanat, de nos métiers et de nos entreprises ».*

***A propos de la CNATP :***

*Créée en 1993, la Chambre nationale de l’artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org)*

*On compte :*

* *66 535 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 96 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).*
* *35 260 entreprises sont Travaux publics, soit 94 % du secteur,*
* *28 450 entreprises sont Paysagistes, soit 98 % du secteur.*

*Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 56 500. Les entreprises artisanales paysagistes emploient 40 800 salariés, soit 62 % du secteur.*

***À propos de l’U2P***

*L’U2P -Union des entreprises de proximité- est l’une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d’entreprises dans les secteurs de l’artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d’entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l’UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.*

***Contacts presse :***

*Pierre Boutaud – Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 -* [*p.boutaud@cnatp.org*](mailto:p.boutaud@cnatp.org)